

## 2 2013 : Bilan positif pour nos fondations de prévoyance

Croissance satisfaisante des fortunes de prévoyance

## 3 PensFlex et PensFree : Les performances comparées

Résultats réjouissants grâce à une excellente performance des actions en 2013

## 3 Focus : Divorce

Rachats effectués en cas de divorce : De quoi faut-il tenir compte ?

## 4 Financer son logement au moyen des avoirs de la caisse de pensions

Walter Blum nous informe sur les différentes possibilités à disposition

# PensCheck

La Newsletter PensExpert – Printemps 2014

## 2<sup>e</sup> pilier : Plébiscite pour une plus grande responsabilité personnelle

En 2013, PensExpert SA a de nouveau été en mesure de confirmer l'attractivité de ses fondations de prévoyance. L'année passée, en effet, les avoirs de prévoyance gérés par la société ont augmenté de 285 millions de francs. A fin 2013, ce sont près de 2,5 milliards de francs de fortune de prévoyance qui ont été placés par les clients de PensExpert dans ses quatre fondations.

La majorité des clients qui ont investi l'année passée auprès de PensExpert ont de quoi se réjouir à la vue de ces résultats. En particulier ceux dont les portefeuilles recèlent une part d'actions élevée, puisque leurs rendements ont clairement dépassé les prévisions.

### «Moniteur de la prévoyance vieillesse 2013» : Des résultats intéressants !

Un sondage effectué par l'institut gfs.bern sur le thème « Réforme de la prévoyance vieillesse » a montré des résultats révélateurs. Parmi les solutions proposées, celles qui recueillent le plus de suffrages sont : un meilleur contrôle de la branche, la flexibilisation de l'âge de la retraite ainsi que le renforcement de la responsabilité personnelle. Moins de la moitié des sondés sont favorables à une réduction des prestations ou à une hausse de l'âge de la retraite. En revanche, les personnes interrogées semblaient prêtes à s'accommoder d'une hausse des cotisations au 2<sup>e</sup> pilier ou à avancer l'âge de la première cotisation.

### Les épargnants devraient se méfier de l'inflation

Les paiements d'intérêts liés aux comptes de libre-passage sont en baisse. La plupart des institutions de prévoyance proposent encore un taux d'intérêt compris en 0,50 % et 1%. En valeur réelle, les clients de comptes d'épargne n'ont encore subi aucune perte. Cependant, nous devrions suivre avec attention l'évolution de l'inflation.

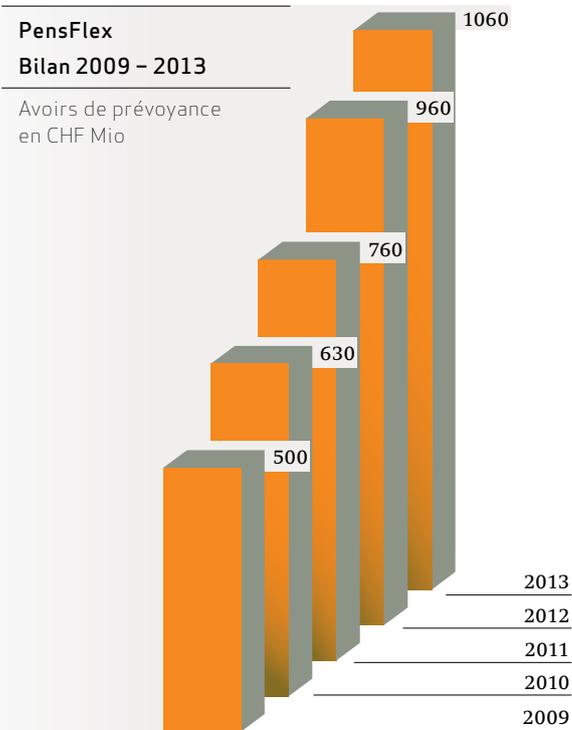


Jörg Odermatt

Directeur général de PensExpert SA

# Bilan positif des institutions de prévoyance au 31.12.2013

## Croissance satisfaisante des fortunes de prévoyance



### Fondation collective PensFlex

La Fondation collective PensFlex a vu le volume de ses avoirs de prévoyance croître de plus de 100 millions de francs l'année passée. Le total des avoirs de prévoyance assurés par PensFlex s'élève ainsi à 1,060 milliards de francs.

A la suite de la résiliation de quelques clients de longue date affiliés à un système de stratégie forfaitaire, la croissance des avoirs de prévoyance a été clairement plus faible que l'année passée. La principale raison de ces résiliations de contrats vient du cadre juridique de ces stratégies. Ainsi, les affiliations à PensFlex avec une stratégie de placement forfaitaire (déterminée par le Comité de Caisse) ont été contraintes à la mise en place de mesures d'assainissement en cas de sous-couverture de la caisse de pensions. Fort heureusement, PensFlex n'est pas confrontée à ce devoir d'assainissement, du fait du libre-choix de la stratégie de placement par l'assuré. De telles solutions de placement individuelles ne peuvent cependant être proposées que pour les salaires dépassant la limite du Fonds de garantie LPP (126 360 francs en 2014).

### Fondation de libre passage PensFree

La Fondation de libre passage PensFree a crû à nouveau de 10 millions de francs en 2013 et, au 31 décembre 2013, elle assure la gestion d'avoirs de prévoyance d'une valeur de 1,060 milliards de francs.

Chez PensFree, la moyenne des versements de capitaux de retraites a été supérieure l'année passée. Par conséquent, la croissance n'a pas répondu à nos attentes. Il convient de rappeler que les avoirs de prévoyance déposés auprès d'une fondation de libre-passage peuvent être retirés au plus tôt cinq ans avant et au plus tard cinq ans après l'âge de retraite ordinaire. Tant que les fonds de pensions ne sont pas nécessaires pour financer le budget du ménage ou pour des investissements, cela vaut, en principe, la peine de laisser les avoirs placés dans le circuit exonéré d'impôts du 2<sup>e</sup> pilier.

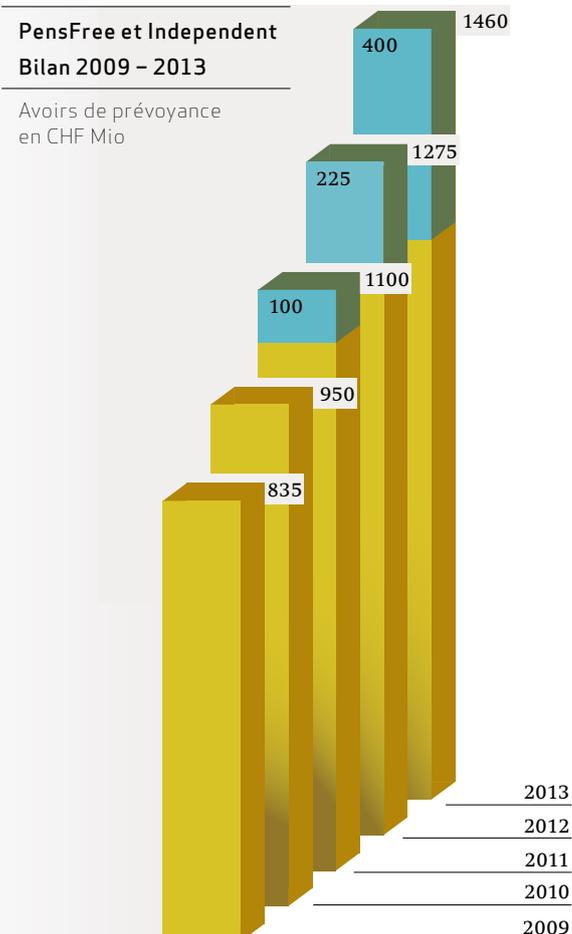
### Fondation de libre passage Independent

Les avoirs de prévoyance placés dans la Fondation de libre passage Independent ont augmenté de façon extrêmement réjouissante de 175 millions de francs par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2013, ils s'élevaient ainsi à 400 millions de francs.

Cet excellent résultat est notamment dû à la couverture d'assurance mondiale qu'Independent peut proposer aux clients qui ont leur lieu de travail à l'étranger.

### Fondation de prévoyance Pens3a

Pens3a est la seule Fondation de prévoyance du pilier 3a en Suisse dans laquelle le preneur de prévoyance peut gérer de manière individuelle son pilier 3a avec une banque partenaire, c'est-à-dire, en cas de besoin et d'avoirs de prévoyance appropriés, sur une base de titres individuels. Le volume Pens3a est resté inchangé en 2013 et s'élève, au 31 décembre 2013, toujours à 23 millions de francs.



# Comparaison des performances au 31.12.2013

## Résultats réjouissants grâce à une excellente performance des actions

L'année 2013 a été un excellent millésime pour les actions (Performance du SMI de +20%). Avec une progression de 24% (MSCI en USD), l'année boursière 2013 prend la sixième place dans le classement des meilleures années boursières de l'indice MSCI mondial qui est recensé depuis 44 ans. Cela se vérifie concrètement dans les stratégies de placement mixtes comprenant un quota élevé d'actions

(dans les limites fixées par l'OPP2). Ainsi, le CSA 2 LPP Mixta 45 a connu une progression de +9.4% et le Swisscanto FP Avant LPP Portfolio 45 une progression de +11,5%. Ces résultats sont vraiment remarquables.

Pour la gestion de leurs fonds de prévoyance, les clients de PensExpert SA peuvent choisir les profils de stratégies suivants :

Profils stratégiques	Horizon de placement	Coûts du fonds	Commission de dépôt	Performance 2013	Performance sur 3 ans	Performance sur 5 ans	Performance sur 10 ans
<b>Obligations</b>							
Obligations AWI CH en CHF <sup>1</sup>	3-5 ans	0.30 %	0.20 %	-2.9 %	2.2 %	3.3 %	3.1 %
<b>Orienté selon un benchmark</b>							
Swisscanto FP Avant LPP Portfolio 10 <sup>1</sup>	3-5 ans	0.35 %	0.20 %	2.3 %	3.8 %	4.4 %	3.4 %
Swisscanto FP Avant LPP Portfolio 25 <sup>1</sup>	6-9 ans	0.38 %	0.20 %	6.4 %	5.0 %	5.6 %	3.7 %
CSA 2 LPP Mixta 25 <sup>1</sup>	6-9 ans	0.49 %	0.20 %	4.8 %	3.5 %	4.7 %	3.5 %
IST Mixta Optima 25 <sup>1</sup>	6-9 ans	0.42 %	0.20 %	5.0 %	4.9 %	5.9 %	3.9 %
Swisscanto FP Avant LPP Portfolio 45 <sup>1</sup>	10-12 ans	0.40 %	0.20 %	11.5 %	6.4 %	7.2 %	4.2 %
CSA 2 LPP Mixta 45 <sup>1</sup>	10-12 ans	0.57 %	0.20 %	9.4 %	5.1 %	6.4 %	4.1 %
<b>Orienté selon les objectifs</b>							
Reichmuth Voralpin <sup>2</sup> Lancement 1 <sup>er</sup> juin 2007	6-9 ans	0.84 %	0.10 %	2.0 %	1.8 %	4.2 %	—
Reichmuth Alpin <sup>2</sup>	10-12 ans	0.67 %	0.10 %	0.3 %	0.8 %	4.3 %	3.2 %

Coûts du fonds : <sup>1</sup> TER KGAST <sup>2</sup> TER du prestataire

### Quid de l'avenir ?

La crise de la dette est encore bien présente et les banques centrales influencent toujours le marché des placements. Après une phase prolongée très positive en ce qui concerne les actions, de nombreuses banques s'attendent à des corrections passagères dans cette catégorie d'actifs. Avec des taux d'intérêts en légère hausse et des cours en baisse, les

investisseurs comptent, entre autres, sur les emprunts de la Confédération à dix ans. Dans un contexte aussi difficile – et durant les périodes d'instabilité –, il est encore plus important d'opter pour une stratégie de placement à long terme pour sa retraite et d'ajuster en conséquence le moment du versement des avoirs de prévoyance. JO

### Focus : Divorce

## Rachats effectués en cas de divorce dans la caisse de pensions – De quoi faut-il tenir compte ?

**De manière générale, lors d'un divorce, chaque conjoint a droit à la moitié des avoirs accumulés par l'autre conjoint pendant la durée du mariage. Les assurés ont la possibilité de racheter la prestation de sortie transférée à l'ex-conjoint afin de combler les lacunes dans leur caisse de pensions.**

En comparaison aux rachats réglementaires, lors de rachats par suite de divorce, le droit de la prévoyance est moins restrictif. En effet, ces versements peuvent être effectués indépendamment du fait qu'un éventuel précédent versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement ait été remboursé ou non. De plus, le délai

d'attente de trois ans avant de pouvoir retirer ses prestations sous forme de capital n'a, contrairement aux rachats réglementaires, aucune validité.

### Le fisc a ses propres règles du jeu

D'un point de vue « tactique fiscale », effectuer en premier lieu des rachats réglementaires et procéder dans un deuxième temps au rachat par suite de divorce peut faire sens. Cependant, les autorités fiscales n'accepteraient pas un tel procédé. Le fisc est clairement d'avis que les rachats par suite de divorce doivent être versés avant de combler les lacunes réglementaires.

# Financement de son propre logement

Walter Blum, gérant des trois Fondations de prévoyance PensFlex, PensFree et Pens3a, nous informe.



Walter Blum

Comme chacun sait, les avoirs de prévoyance accumulés peuvent être utilisés pour acquérir ou construire un logement en propriété ou pour rembourser des prêts hypothécaires. Dans ce contexte, les avoirs de prévoyance ne peuvent servir qu'à financer l'acquisition d'un logement principal à usage propre en Suisse ou à l'étranger. Le financement d'une résidence secondaire ou d'une maison de vacances n'est pas autorisé.

## Est-ce que les avoirs de prévoyance peuvent servir à financer des travaux de rénovation ?

Walter Blum : L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a confirmé sa recevabilité. L'OFAS est de l'avis que le versement anticipé peut servir à financer non seulement des travaux de rénovation qui préservent la valeur de l'objet mais également à financer des investissements qui lui apportent une plus-value.

## Quelles sont les règles du jeu pour le financement d'un objet immobilier à un usage mixte ? Par exemple, un cabinet médical dans une maison d'habitation ?

WB : Le versement anticipé en vue du financement de la part destinée à l'habitation est autorisé. Dans de tels cas, le défi sera d'estimer la valeur exacte de cette partie par rapport à la valeur totale de l'objet.

## Conformément à la législation, un versement anticipé ne peut être demandé que tous les cinq ans. Les clients PensFlex ont toujours, en plus, une caisse de pensions de base. Est-ce que cette limite de cinq ans est à considérer pour l'ensemble des caisses de prévoyance ou par caisse de prévoyance ?

WB : Cette limitation temporelle s'applique à chaque institution de prévoyance prise séparément ! De ce fait, il est possible de demander un versement anticipé à la caisse de base en 2014 et un autre versement anticipé à la Fondation PensFlex en 2015. Une telle approche pourrait permettre, en particulier dans la dernière phase de la carrière professionnelle, d'optimiser fiscalement les versements anticipés. Cependant, chaque cas individuel doit être soigneusement analysé.

## Est-ce qu'à l'avenir de tels versements anticipés du 2<sup>e</sup> pilier seront encore possibles ?

WB : Le financement d'un logement principal à usage propre au moyen des avoirs de prévoyance est effectivement régulièrement remis en question. Ceci étant, l'avant-projet de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 ne contient pas de nouvelles restrictions. Bien entendu, nous suivons ce sujet attentivement.

# Agenda

## PensFlex

Facture primes d'épargne 2014  
Envoi juin / juillet 2014

## PensFlex

Rapport d'activité 2013  
Mise en ligne sur le site web juin 2014  
Envoi juin / juillet 2014

## PensFlex

Rachats facultatifs 2014  
En tout temps, mais au plus tard jusqu'à mi-décembre

## Pens3a

Cotisation annuelle 2014  
En tout temps, mais au plus tard jusqu'à mi-décembre

## PensCheck

Edition automne 2014  
Envoi jusqu'à mi-décembre 2014

## Prochains événements pour les clients et les partenaires

Sujet principal : Pratique fiscale dans le 2<sup>e</sup> pilier

Lausanne : Hôtel Palace & Spa  
2 octobre 2014, de 10h30 à 14h00

## CONTACT

Head Office :

■ PensExpert SA  
Kauffmannweg 16 CH-6003 Lucerne  
Tél. +41 41 226 15 15 Fax +41 41 226 15 10

Office :

■ PensExpert SA  
Steinenring 52 CH-4051 Bâle  
Tél. +41 61 226 30 20 Fax +41 61 226 30 27

■ PensExpert SA

Avenue de Rumine 60 CH-1005 Lausanne  
Tél. +41 21 331 22 11 Fax +41 21 331 22 12

■ PensExpert SA

Tödistrasse 63 CH-8002 Zurich  
Tél. +41 44 206 11 22 Fax +41 44 206 11 21



info@pens-expert.ch  
www.pens-expert.ch  
twitter.com/PensExpert\_fr

